

## CONDITIONS DE VENTE

### **Modalités de la vente :**

Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication les frais et taxes suivants : 19 % TTC pour les meubles, objets et bijoux en or et 5 % TTC pour les pièces de monnaie en or. Le paiement se fera au comptant pour l'intégralité du prix et des frais de vente par virement bancaire sur le compte de la SARL TOUATI-DUFFAUD.

### **Identité de l'acheteur :**

L'adjudicataire devra déclarer son nom et son adresse pour la bonne tenue du procès verbal.

### **Publicité :**

La vente a reçu la publicité sur la plateforme INTERENCHERES.

### **Délivrance des œuvres aux acquéreurs :**

Les œuvres (tableaux, meubles, objets, bijoux et valeurs en or) seront délivrées après paiement intégral du prix et des frais de vente.

### **Garanties :**

Les œuvres présentées sont vendues en l'état. L'exposition préalable à la vente ayant permis à l'acquéreur son examen. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.

La description des œuvres (tableaux, meubles, objets, bijoux et valeurs en or) telles que figurant au catalogue ou résultant d'une annonce verbale n'est que l'expression par les commissaires priseurs et les experts de leur perception des œuvres et ne saurait constituer la preuve d'un fait. Les dimensions et les poids sont donnés à titre indicatif, ainsi que les indications sur l'existence d'une restauration ou d'un défaut. L'absence d'indication de restauration ou de défaut ne garantit pas que le bien en soit exempt. Inversement la mention de quelques défauts n'implique pas l'absence de tout autre défaut. Les reproductions au catalogue sont aussi fidèles que possible à la réalité mais n'ont pas de valeur contractuelle, la proportion des œuvres pouvant ne pas être respectée et des différences de coloris ou de tons étant possible.

Dans les termes de l'article L : 321-17 du code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

### **Assurance :**

Dès l'adjudication prononcée, les œuvres seront sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera chargé de faire assurer lui-même ses acquisitions. La SARL TOUATI-DUFFAUD décline toute responsabilité quant aux dommages que les œuvres pourraient encourir, et ceci, dès l'adjudication prononcée.

### **Réitération d'enchère :**

À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères.

En outre, la SARL TOUATI-DUFFAUD se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur réitération des enchères s'il est inférieur.

### **La vente :**

En vue d'une bonne organisation de la vente, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès des représentants de la SARL TOUATI-DUFFAUD, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. La SARL TOUATI-DUFFAUD se réserve le droit de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, de ses références bancaires (lettre accréditive de banque) et le cas échéant d'effectuer un dépôt de garantie pour enchérir. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte.

**Enchères par téléphone :**

La possibilité d'enchérir par téléphone est offerte aux acquéreurs potentiels qui auront satisfait aux conditions de préenregistrement visées ci-dessus. La SARL TOUATI-DUFFAUD décline toute responsabilité au cas où la communication n'aurait pu être établie ou en cas d'erreur relative à la réception des enchères par téléphone.

**Ordre d'achat :**

Les ordres d'achat ne seront pris en considération qu'aux conditions énoncées ci-dessus. La SARL TOUATI-DUFFAUD décline toute responsabilité en cas d'omission d'exécution d'un ordre d'achat.

**Enchères via internet :**

Une possibilité d'enchères en ligne est proposée. Elles sont effectuées sur le site internet de [www.interencheres.com](http://www.interencheres.com) qui constitue une plateforme technique permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. Le partenaire contractuel des utilisateurs du service [Interencheres.com](http://Interencheres.com) est la société Commissaire Priseurs Multimédia. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via la plateforme [Interencheres.com](http://Interencheres.com) doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de cette plateforme consultables sur [Interencheres.com](http://Interencheres.com) qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales de vente. La SARL TOUATI-DUFFAUD ne saurait être tenue pour responsable de l'interruption d'un service Live en cours de vente ou de tout autre dysfonctionnement de nature à empêcher un acheteur d'enchérir via la plateforme technique offrant le service Live. L'interruption d'un service d'enchères Live en cours de vente ne justifie pas nécessairement l'arrêt de la vente aux enchères par le Commissaire Priseur. Les acquéreurs via le Live paieront en sus des enchères et des frais de l'étude de 19 % TTC une commission de 3,60 % TTC.

**Règlement des vendeurs :**

La SARL TOUATI-DUFFAUD sera tenue de payer les vendeurs lorsqu'elle aura été réglée par les adjudicataires.